

## CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

**Séance du 8 mai 2019 à 10H00**

### COMPTE-RENDU

\*\*\*\*\*

**Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du  
Code Général des Collectivités Territoriales**

**Présents :** PIERREFITTE Alain, PICHON Daniel, BOUDY-DACHE Sylvette, PENAUD Jacques  
BARTHELEMY Franck, LAFONT Sylvette, LEYMARIE Jean-Pierre, BOUZONIE Corinne, REYNAUD  
Sabrina, BUISSON Alain, LONGUECHAUD Yves.

**Absent excusé :** LONGUECHAUD Yves

Madame Sabrina REYNAUD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 06 avril 2019 : approbation  
à l'unanimité par le Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*

#### **1/ Report du transfert à la Communauté de Communes de la compétence eau**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la loi Notre prévoyait le transfert obligatoire  
aux communautés de communes de la compétence eau potable au 1er janvier 2020. La loi du  
3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences en  
prévoyant, d'une part, que les communes membres d'une communauté de communes  
peuvent s'opposer au transfert de la compétence eau au 1er janvier 2020, dans la mesure où,  
avant le 1er juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de cette communauté  
représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci s'opposent au transfert de cette  
compétence, par délibération rendue exécutoire avant cette date ; d'autre part, les  
communes peuvent s'opposer au transfert de cette compétence. Dans la mesure où une telle  
minorité de blocage serait réunie, le transfert obligatoire de ces compétences sera reporté au  
1er janvier 2026, au plus tard. La Communauté de Communes a voté à l'unanimité ce report  
de transfert de la compétence eau.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le transfert de la compétence eau au 1<sup>er</sup> janvier  
2026.

#### **2/ Demande de subvention pour la boulangerie**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le résultat de ses recherches  
concernant le programme de travaux du four de l'ancienne boulangerie et ses possibilités de  
financement, en soulignant l'urgence à intervenir sur ce bâtiment.

Le programme de sauvegarde et de mise en valeur du four et de l'ancienne boulangerie comprendrait des travaux de réfection de toiture, charpente, huisserie, électricité, crépis, pour un montant prévisionnel de 47 644.80 € HT.

Possibilités de financement :

- Demande de DETR auprès de l'Etat : 35 % de subvention, soit 16 675.68 €
  - Demande auprès du Conseil Départemental de la Dordogne : 25 % de subvention, soit 11 911.20 €
- Reste à la charge de la commune 19 057.92 €, montant qui fera l'objet d'un emprunt.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce projet et le plan de financement présenté.

**3/ Questions diverses**

- **Bureau de vote pour les élections européennes du dimanche 26 mai 2019 :**

De 8H00 à 11h20 : PICHON Daniel, BARTHELEMY Franck et LAFONT Sylvette

De 11H20 à 14H40 : PENAUD Jacques, LEYMARIE Jean-Pierre et BUISSON Alain

De 14H40 à 18H00 : PIERREFITTE Alain, DACHE Sylvette et REYNAUD Sabrina

Remplaçants : BOUZONIE Corinne et LONGUECHAUD Yves

- **Jury Villages Fleuris** : le pôle paysage du département organisera une visite de votre commune pour faire le point et nous prodiguer ses conseils en vue du passage du jury régional en 2020.

**La séance est levée à 10h55.**

Le Conseil Municipal s'est rendu à 11H00 à la cérémonie de célébration du 74<sup>ème</sup> anniversaire de la victoire du 8 mai 1945.